

Dijon, le 24/06/19

à

Madame la Directrice académique
des services de l'Éducation nationale
D.S.D.E.N. de la Côte-d'Or
2G, rue Général Delaborde
BP 81921
21019 DIJON CEDEX

Objet : Urgent : Alerte intersyndicale canicule

Madame la Directrice académique,

A compter de dimanche 23 juin 2019, une semaine de canicule est attendue en Côte d'or.

Les recommandations ministérielles indiquent : « Garder les enfants dans une ambiance fraîche. Vérifier la fonctionnalité ou l'installation de stores et/ou volets. Fermer les volets et les rideaux des façades les plus exposées au soleil durant toute la journée. »

La réalité des écoles est la suivante :

- De nombreuses écoles ont des baies vitrées qui vont aggraver la chaleur dans les locaux, la plupart n'ayant ni rideaux occultants ni volets. La climatisation n'existe pas, et les ventilateurs sont rares.
- Les points d'eau sont insuffisants (exemple : 4 points d'eau pour 150 élèves dans tel bâtiment, etc).
- Les cours d'école sont rarement ombragées, leurs sols en bitume conservent la chaleur au fil des nuits.

Les organisations syndicales signataires sont très inquiètes et vous alertent car des enseignant-es vont se trouver dans l'incapacité matérielle d'assurer une sécurité physique suffisante pour leurs élèves. La santé de certain-es élèves et personnels particulièrement fragiles, pourrait être menacée

Quelles consignes claires et quels moyens très concrets donnez-vous aux écoles pour affronter les jours qui viennent ?

Plus particulièrement, quelle prévention avez-vous prévu pour tous les enfants et les adultes fragiles (PAI, asthme, femmes enceintes, etc) ? Là encore, les recommandations ministérielles indiquent qu'il faut « avoir une vigilance particulière envers les personnes et élèves connus comme porteurs de pathologies respiratoires ou en situation de handicap. »

Nous constatons que toutes les recommandations sont destinées aux directions d'écoles. Quels échanges avez-vous eu

avec les municipalités pour anticiper cette situation : livraison de packs d'eau, de gobelets, de ventilateurs, de brumisateurs ? Recensement et propositions de lieux d'accueil dans des espaces plus frais à proximité de certaines écoles (théâtre, salle municipale climatisée...) ? A-t-il été prévu que les IEN anticipent et interpellent les partenaires ? Nous refusons que les équipes, et particulièrement les directions d'école, se retrouvent seules à gérer les situations difficiles qui vont se présenter.

A minima, pour le début de cet épisode, nous demandons que les parents qui le peuvent soient invités à garder leurs enfants, et que toutes les questions évoquées dans ce courrier soient traitées.

Enfin, nous vous rappelons les termes de la note sur « l'ambiance thermique dans les locaux », publiée par l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement : « Selon l'Organisation mondiale de la santé, des risques d'atteinte à la santé sont réels lorsque les températures dans les locaux sont inférieures à 14°C ou supérieures à 30°C ».

Enfin, des enseignant-es seront vraisemblablement contraint-es de garder leurs propres enfants en cas de fermetures de crèches, ce qui conduira les enseignant-es en poste à accueillir plus d'élèves encore dans leur classe.

Les organisations syndicales signataires vous demandent donc, afin de garantir la santé et la sécurité des élèves et des enseignant-es, de procéder à la fermeture des écoles du département pour les deux derniers jours de cette semaine, soit les jeudi 27 et vendredi 28 juin 2019.

Veillez croire, Madame la Directrice académique, en notre engagement pour le service public d'Education.



Pour les organisations syndicales:

Olga JACQUES

